Sophie Panonacle s’exprime en faveur d’une réouverture des plages le 11 mai

Dans une lettre adressée au premier ministre et transmise à la presse, la Députée de la circonscription du Bassin d’Arcachon, Sophie Panonacle, s’exprime en faveur d’une réouverture des plages à compter du 11 mai, sous condition:

‘Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre,

Nous avons écouté avec attention le discours du Premier Ministre prononcé le 28 avril devant l’Assemblée nationale sur la stratégie nationale du plan de déconfinement dans le contexte de la lutte contre l’épidémie Covid-19.

Vous avez déclaré, Monsieur le Premier Ministre, que la vie sociale va reprendre progressivement et qu’ « il sera possible, les beaux jours aidant, de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant évidemment la barrière actuelle du km et en respectant les règles de distanciation physique ». Nous approuvons cette mesure qui répond au besoin et à la nécessité de la pratique physique et sportive pour la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur le maintien de l’inaccessibilité des plages au public au moins jusqu’au 1er juin alors que vous levez l’interdiction pour les parcs et jardins dans les départements où le virus ne circule pas de façon active, de même que vous autorisez la réouverture des médiathèques, bibliothèques et petits musées dès le 11 mai.

Les espaces naturels sont propices à la distanciation physique. De nombreuses études médicales démontrent l’effet bénéfique du contact avec la nature sur la santé physique et

mentale. Nous considérons que la pratique des activités aquatiques et nautiques y contribue largement. C'est pourquoi l'accès aux plages nous semble nécessaire pour permettre la pratique d'activités telles que le surf, le kitesurf, le kayak de mer, la voile, la nage…ainsi que le footing et la marche (nordique, aquatique). Ces activités ne sont pas statiques, peuvent se pratiquer sans proximité physique et sans présenter de risque.'

C'est donc vers le concept de plage dynamique que penche la députée qui ajoute que cette décision de réouverture pourrait être confiée aux maires. *« Ils sont les mieux placés pour évaluer leurs moyens à gérer ce déconfinement sur des espaces qu'ils connaissent parfaitement. A eux de fixer les règles d'usage pour les pratiques sportives en collaboration avec les fédérations, les ligues et les clubs. A eux de réglementer l'autorisation d'accès sur le principe que le bord de mer serait provisoirement un lieu de passage et non un espace de sédentarité, selon le concept de « plage dynamique».*

Ce dispositif pour réussir fait appel, aussi, au sens des responsabilités de nos concitoyens.